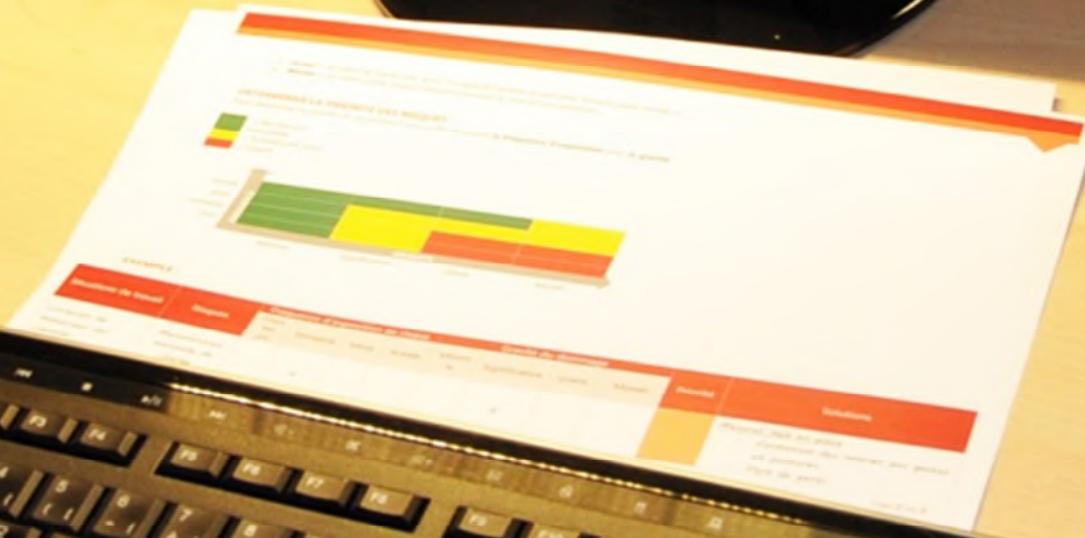
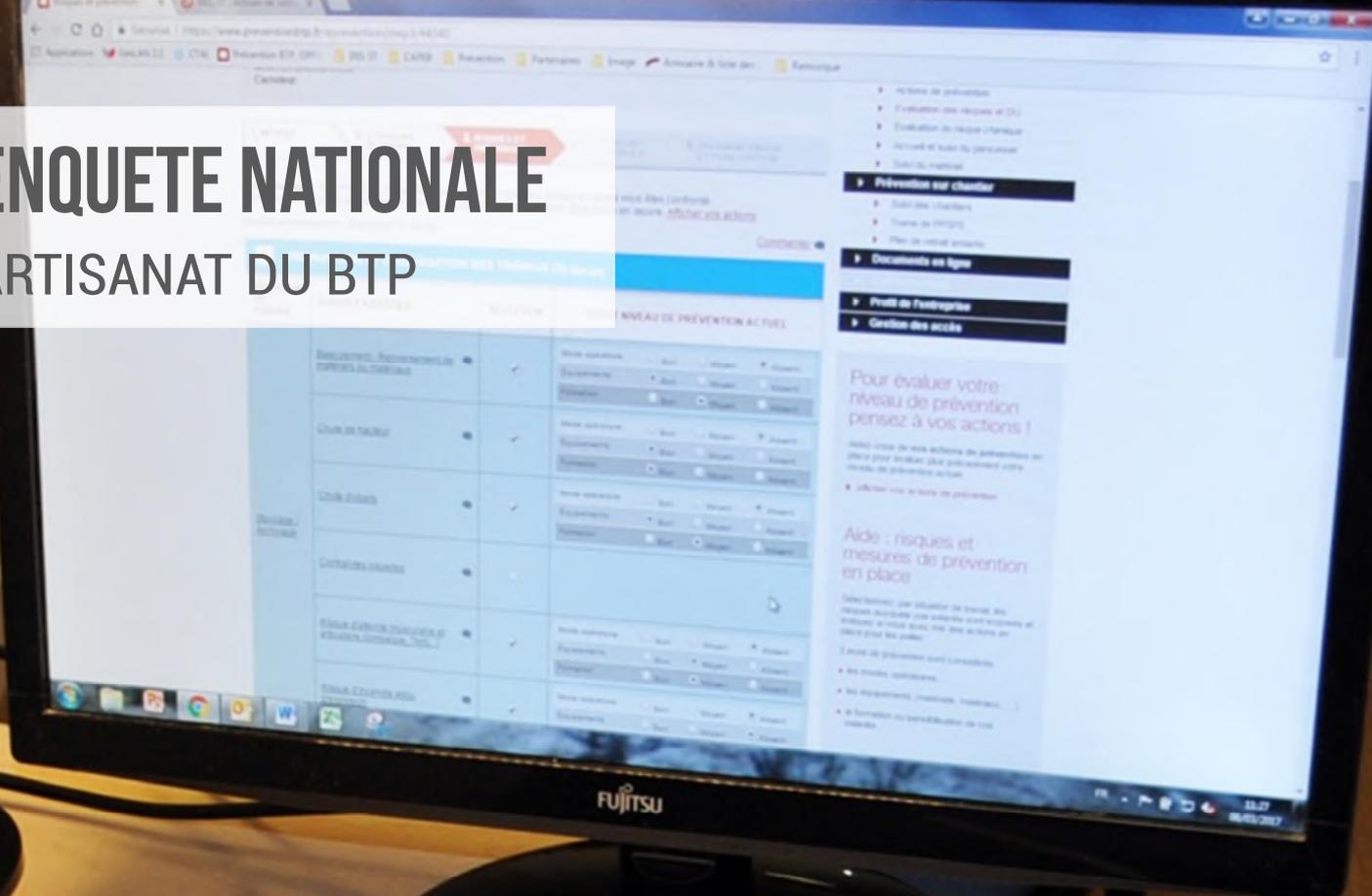


# ENQUETE NATIONALE ARTISANAT DU BTP



**RÉALISATION ET UTILISATION DU DOCUMENT UNIQUE**  
dans les entreprises artisanales du BTP



## RESPONSABLE DE L'ENQUÊTE

L'IRIS-ST, Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail, a été créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, et reconnu « Pôle d'innovation » par les pouvoirs publics en 2009 puis en 2016. L'institut se consacre aux questions de prévention des risques professionnels dans l'artisanat du BTP. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des petites entreprises des solutions et outils adaptés, en privilégiant une approche par métier et par risque. Accompagner, sensibiliser, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par l'IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans afin de maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

Pour en savoir plus : [www.iris-st.org](http://www.iris-st.org)

## PARTENAIRE DE L'ENQUÊTE

L'OPPBTB, Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics, est le conseil de la branche du BTP en matière de prévention, santé, sécurité et amélioration des conditions de travail. Ses missions sont de conseiller, former et informer les entreprises du BTP.

Pour en savoir plus : [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)

## PARTIES PRENANTES DE L'ENQUÊTE

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) est l'organisation professionnelle représentant l'artisanat du Bâtiment, lequel dénombre :

- 386 458 entreprises employant moins de 20 salariés\*, soit 98 % des entreprises du Bâtiment
- 643 049 salariés, soit 59 % des salariés du Bâtiment
- 59 100 apprentis, soit 79 % des apprentis du Bâtiment

Depuis 1946, la CAPEB se mobilise pour promouvoir, défendre et représenter les intérêts économiques et sociaux des entreprises artisanales du bâtiment.

\* Hors auto-entrepreneurs

Pour en savoir plus : [www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)

La CNATP, Chambre Nationale de l'Artisanat des Travaux publics et du Paysage, défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage.

On compte 57 353 entreprises de Travaux Publics et Paysage dont 92,6 % d'entre elles sont artisanales (moins de 20 salariés). Il existe 31 663 entreprises artisanales de Travaux Publics représentant 91,7 % du secteur et employant 76 077 salariés. Il y a également 25 690 entreprises artisanales paysagistes qui représentent 96,3 % du secteur et emploient 73 782 salariés.

Pour en savoir plus : [www.cnatp.org](http://www.cnatp.org)

L'enquête a été adressée aux entreprises artisanales adhérentes à la CAPEB ou la CNATP.

## OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

Engagé depuis de nombreuses années pour la prévention des risques dans les entreprises artisanales du BTP, l'IRIS-ST, en partenariat avec la CAPEB, la CNATP et l'OPPBTB, a mené une enquête nationale afin d'améliorer les connaissances sur les pratiques, les besoins et les freins liés à la mise en place du Document Unique et à l'actualisation des plans d'action au sein des entreprises artisanales du BTP. Cette étude a également permis de compléter l'enquête réalisée par VIAVOICE et l'OPPBTB sur un échantillon plus large.

## LES PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'ENQUÊTE

- 8 entreprises artisanales interrogées sur 10 ont réalisé leur Document Unique d'évaluation des risques professionnels ❶
- Les entreprises artisanales de l'enquête sont nombreuses à se faire aider pour réaliser leur Document Unique
- Près de la moitié des entreprises interrogées ont passé plus de 2 jours à réaliser leur Document Unique
- Près de la moitié des entreprises artisanales sondées utilisent les outils de l'OPPBTB pour élaborer leur Document Unique
- La présentation du Document Unique aux salariés n'est pas systématique pour les entreprises artisanales de l'enquête ❷
- Plus de la moitié des petites entreprises du BTP interrogées mettent à jour leur Document Unique ❸
- Environ 1/3 des entreprises artisanales sondées réalisent un plan d'action suite à l'élaboration du Document Unique ❹

## DES PISTES DE RÉFLEXIONS

- Adapter les outils et la méthodologie de réalisation du DU aux besoins et contraintes des entreprises artisanales du BTP
- Poursuivre l'accompagnement des entreprises artisanales pour la réalisation et surtout la mise à jour régulière du Document Unique
- Développer l'accompagnement de ces entreprises pour la réalisation des plans d'action
- Aider les chefs d'entreprise artisanale à savoir présenter le Document Unique et le plan d'action aux salariés
- Sensibiliser les chefs d'entreprise à la participation des salariés dans la réalisation du Document Unique
- Promouvoir la prévention comme un levier de performance pour l'entreprise

## CHIFFRES CLÉS



❶

**80%**

Des entreprises artisanales de l'enquête ont réalisé leur Document Unique



❷

**53%**

Des entreprises interrogées ont présenté le DU à leurs salariés



❸

**59%**

Des entreprises artisanales interrogées mettent à jour leur Document Unique

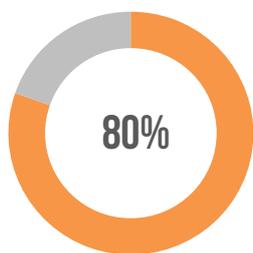


❹

**34%**

Des entreprises artisanales de l'enquête ont réalisé un plan d'action à partir de leur Document Unique

## LE TAUX DE RÉALISATION DU DOCUMENT UNIQUE



**DES ENTREPRISES  
ARTISANALES  
INTERROGÉES ONT  
RÉALISÉ LEUR  
DOCUMENT UNIQUE**



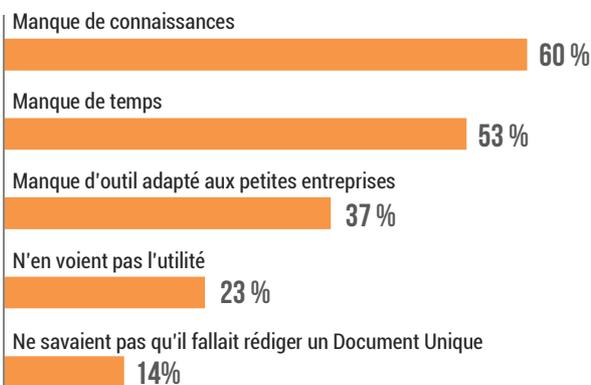
Malgré leurs ressources et moyens limités, 8 entreprises artisanales sur 10 ont réalisé leur Document Unique. Ce chiffre varie légèrement entre les entreprises de 1 à 5 salariés (76%) et les entreprises de 10 à 19 salariés (93%).

L'OPPBTB a réalisé une enquête sur la perception du Document Unique dans les entreprises du BTP. Cette enquête a été menée par l'institut ViaVoice du 20 février au 20 mars 2016 auprès d'un échantillon de 1103 entreprises de tailles représentatives de l'ensemble du secteur du BTP et de ses différents métiers.

D'après cette étude, 82% des entreprises du BTP toutes tailles confondues ont réalisé leur Document Unique. Ainsi, les entreprises artisanales se placent dans la moyenne par rapport à l'ensemble du secteur.

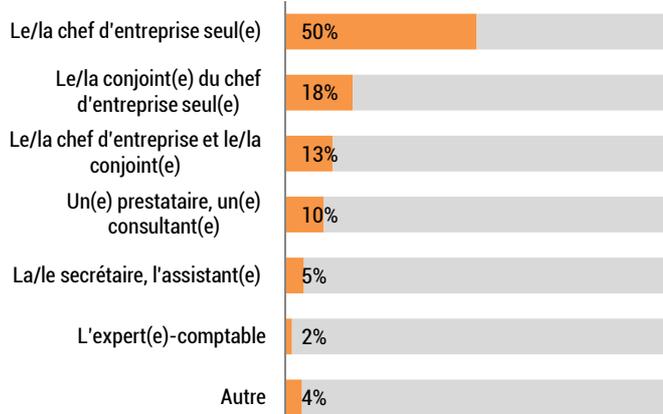


**20%**  
**DES ENTREPRISES ARTISANALES  
DE L'ENQUÊTE N'ONT PAS  
RÉALISÉ LEUR DOCUMENT  
UNIQUE**



## LES PRATIQUES DE RÉDACTION

### QUI ÉLABORE LE DOCUMENT UNIQUE ?



**Pour presque la moitié des entreprises artisanales interrogées, le chef d'entreprise lui-même rédige son Document Unique.**

Cet élément est important et différenciant par rapport à d'autres entreprises. En effet, le chef d'entreprise est présent sur les chantiers et connaît bien l'activité de ses salariés et les risques auxquels ils sont soumis. Dans certains cas (13%), le chef d'entreprise rédige le DU avec son ou sa conjoint(e). Seul 10% des entreprises artisanales font appel à un prestataire extérieur pour réaliser leur Document Unique.

**584 €**  
**SOMME MOYENNE DÉBOURSÉE  
PAR LES ENTREPRISES DE  
L'ENQUÊTE QUI ONT APPELÉ  
À UN PRESTATAIRE POUR  
RÉALISER LEUR DU**



## LES PRATIQUES DE RÉDACTION

### LES ENTREPRISES SONT-ELLES AIDÉES ?

**68%**  
DES ENTREPRISES  
ARTISANALES INTERROGÉES  
ONT ÉTÉ AIDÉES POUR  
RÉALISER LEUR DU



PAR

- 54%** UN ORGANISME DE PRÉVENTION (OPPBTB)
- 36%** LA CAPEB OU LA CNATP
- 8%** UN SERVICE DE SANTÉ (IPRP, MÉDECIN DU TRAVAIL...)

Les chiffres montrent que l'OPPBTB atteint plus facilement les entreprises de 10 à 19 salariés (70%) que les entreprises de 1 à 5 salariés (50%).

Contrairement à l'OPPBTB, la CAPEB ou la CNATP touchent plus les entreprises de 1 à 5 salariés (39%) que les entreprises de 10 à 19 salariés (22%).

Les services de santé au travail sont moins présents pour les entreprises artisanales. Il en est de même pour la CARSAT (2%) ou les chambres de métiers (2%).



**97%**  
DES ENTREPRISES AIDÉES ONT  
TROUVÉ L'AIDE EFFICACE

L'accompagnement individuel et collectif est une nécessité.

### ASSOCIATION DU PERSONNEL À LA RÉALISATION DU DOCUMENT UNIQUE

Une grande partie de l'entreprise a été associée (encadrement, conjoint, salariés)

19%

Une petite partie de l'entreprise a été associée (encadrement, conjoint)

40%

Personne n'a été associé

41%

COMMENT ?

- 65%** SUR LA BASE D'ÉCHANGES ET DE DISCUSSIONS
- 49%** SUR LA BASE D'OBSERVATIONS ET D'ANALYSES SUR CHANTIER
- 11%** TRAVAIL COLLECTIF SUR UN PROJET DU DOCUMENT UNIQUE

**Le Document Unique est une démarche collective pour 59% des entreprises artisanales de l'enquête.**

A comparer avec les entreprises du BTP toutes tailles confondues (étude OPPBTB) où 73% des entreprises du BTP associe le personnel.

La sécurité étant l'affaire de tous, il est important que l'élaboration du DU soit une démarche collective afin d'être comprise et intégrée par le plus grand nombre. Il est donc nécessaire de poursuivre la sensibilisation des petites entreprises dans ce sens.

Les chiffres montrent également des disparités en fonction de la taille des entreprises : 47% des entreprises de 1 à 5 salariés n'associent personne à la rédaction de leur DU. A l'inverse, 25% des entreprises de 10 à 19 salariés associent une grande partie de l'entreprise.

### TEMPS DE RÉALISATION

**46%**  
DES ENTREPRISES ARTISANALES  
INTERROGÉES ONT PASSÉ PLUS DE  
**2 JOURS** À RÉALISER LEUR  
DOCUMENT UNIQUE



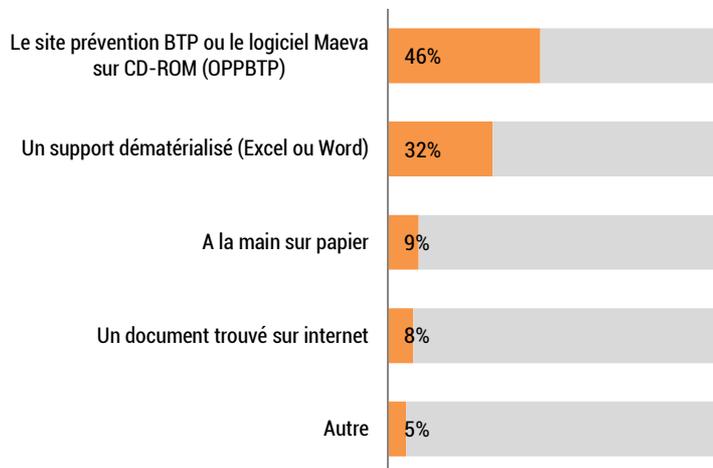
28% des entreprises ont consacré 1 journée à la réalisation du Document Unique et 26% y ont consacré une demi-journée.

Plus l'entreprise est grande, plus elle passe du temps à faire son DU : 69% des entreprises de 10 à 19 salariés ont ainsi passé plus de 2 jours à réaliser ce travail.

Le/la conjoint(e) y consacre également du temps : 58% d'entre eux/elles ont passé plus de 2 jours à construire le Document Unique de l'entreprise.

## LES OUTILS D'AIDE À LA RÉALISATION U DOCUMENT UNIQUE

### OUTIL UTILISÉ POUR RÉDIGER LE DOCUMENT UNIQUE



Près de la moitié des entreprises artisanales de l'enquête ont réalisé leur Document Unique avec les outils proposés par l'OPPBTB (site prévention BTP ou logiciel Maeva).

Les autres entreprises préfèrent réaliser leur DU sur un support dématérialisé (32%). Environ 10% des entreprises artisanales réalisent leur DU à la main sur papier.

## LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES POUR RÉDIGER LE DOCUMENT UNIQUE



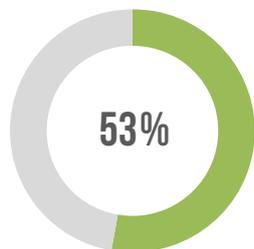
Des difficultés liées à l'évaluation et à l'identification des risques ainsi qu'au manque de temps.

Les difficultés rencontrées par les entreprises artisanales sondées sont principalement dues, pour 66% des entreprises, à l'évaluation des risques et pour 49% d'entre-elles, à l'identification des risques. On peut aisément mesurer le besoin d'accompagnement des entreprises afin qu'elles soient en capacité d'évaluer et d'identifier les risques au sein de leur structure.

Plus de la moitié des entreprises artisanales ont également cité le manque de temps. Ce chiffre est concordant avec l'étude de l'OPPBTB concernant toutes les tailles d'entreprises, dans laquelle le manque de temps est un facteur dissuasif pour 54% des entreprises.

Une plus petite proportion des entreprises artisanales interrogées ont également cité la méconnaissance des outils adaptés aux TPE et l'utilisation de l'outil.

## LE TAUX DE PRÉSENTATION DU DOCUMENT UNIQUE



DES CHEFS D'ENTREPRISE  
ARTISANALE DE L'ENQUÊTE  
ONT PRÉSENTÉ LE  
DOCUMENT UNIQUE À  
LEURS SALARIÉS



Ce chiffre est légèrement inférieur au taux de présentation du DU toutes tailles d'entreprises confondues (62% d'après l'étude de l'OPPBTB).

Pourtant, les petites entreprises de 1 à 5 salariés sont plus nombreuses à présenter leur DU que les entreprises de 10 à 19 salariés (respectivement 55% et 43%).

La présentation du Document Unique consiste dans la majorité des cas à une information de son existence ou un affichage dans l'entreprise. Les petites entreprises sont encore peu nombreuses à détailler le contenu du Document Unique à leurs salariés.

DE QUELLE MANIÈRE ?



**58%**  
INFORMATION DE  
SON EXISTENCE



**31%**  
AFFICHAGE DANS  
L'ENTREPRISE

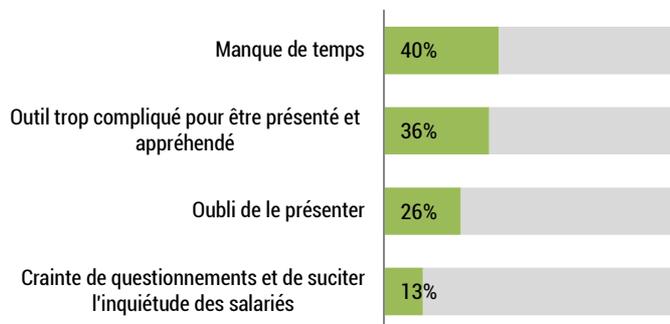


**25%**  
RÉUNION DE  
PRÉSENTATION



**17%**  
PRÉSENTATION  
SYSTÉMATIQUE À TOUT  
NOUVEL EMPLOYÉ

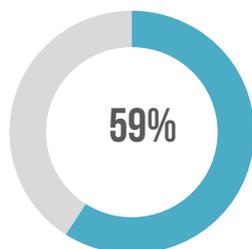
## RAISONS POUR LESQUELLES LE DOCUMENT UNIQUE N'EST PAS PRÉSENTÉ



Beaucoup d'entreprises ne présentent pas le Document Unique à leurs salariés à cause d'un manque de temps.

Pour les aider dans cette tâche, il serait intéressant d'orienter les accompagnements proposés sur la présentation simplifiée du Document Unique aux salariés.

## LE TAUX DE MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE



DES ENTREPRISES ARTISANALES INTERROGÉES METTENT À JOUR LEUR DOCUMENT UNIQUE



DONT 80% L'ONT MIS À JOUR IL Y A MOINS D'UN AN



83% DES ENTREPRISES ARTISANALES DE L'ENQUÊTE LE METTENT À JOUR CAR C'EST UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE



Plus de la moitié des entreprises artisanales du BTP interrogées dans cette étude mettent à jour leur Document Unique.

Il existe toutefois des disparités en fonction de la taille de l'entreprise : 54% des entreprises de 1 à 5 salariés mettent à jour leur DU contre 79% des entreprises de 10 à 19 salariés.

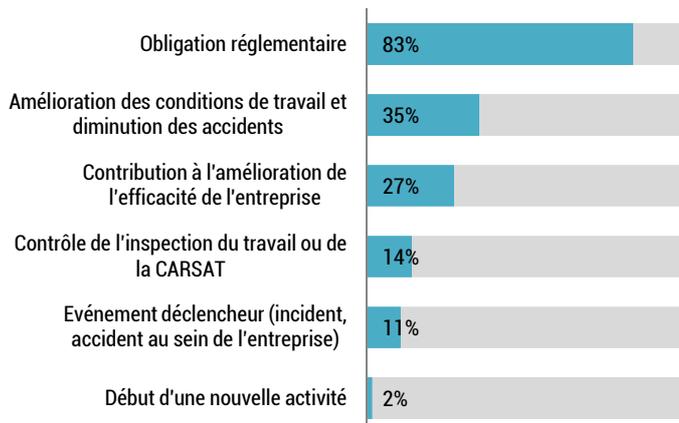
Le Document Unique est mis à jour de façon régulière 1 fois par an pour 80% des petites entreprises. 18% des entreprises artisanales le mettent à jour tous les un à deux ans et 2% des entreprises le font tous les 2 ans et plus.

L'actualisation du Document Unique est considérée pour beaucoup d'entreprises comme une obligation réglementaire et non comme un outil de prévention.

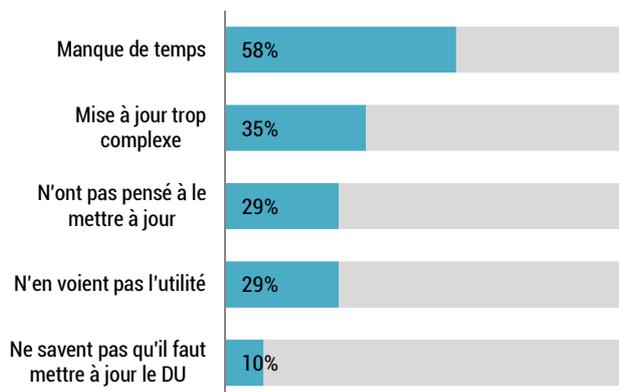
Certaines entreprises perçoivent tout de même des avantages à la réalisation du Document Unique : plus d'1/3 d'entre-elles considèrent que le DU améliore les conditions de travail et diminue les accidents. D'autres entreprises ont remarqué un lien entre la réalisation du Document Unique et l'amélioration de l'efficacité de l'entreprise.

A contrario, 11% des entreprises artisanales ont mis à jour leur DU suite à un accident de travail et 14% l'ont fait suite à un contrôle de l'inspection du travail.

## MOTIVATIONS DE LA MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE



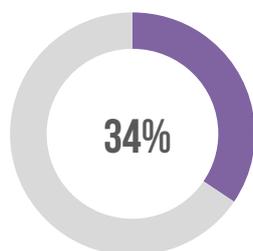
## RAISONS POUR LESQUELLES LE DOCUMENT UNIQUE N'EST PAS MIS À JOUR



Le manque de temps est la principale difficulté pour mettre à jour le Document Unique.

Un certain nombre d'entreprises interrogées ne pensent pas à le mettre à jour, n'en voient pas l'utilité ou n'ont pas connaissances de cette obligation. Il faut donc poursuivre la sensibilisation des petites entreprises sur la nécessité de faire vivre le Document Unique.

## LE TAUX DE RÉALISATION DU PLAN D'ACTION



DES ENTREPRISES  
ARTISANALES DE  
L'ENQUÊTE ONT RÉALISÉ  
UN PLAN D'ACTION À  
PARTIR DE LEUR  
DOCUMENT UNIQUE



Les entreprises artisanales interrogées sont moins nombreuses à rédiger un plan d'action suite à l'élaboration du Document Unique preuve qu'elles ont tendance à réaliser des actions de prévention sans toujours les formaliser à travers un plan d'action. Ce chiffre augmente avec la taille de l'entreprise : 32% des entreprises de 1 à 5 salariés ont fait un plan d'action contre 51% des entreprises de 10 à 20 salariés.

Les entreprises artisanales ont un peu de retard par rapport à l'ensemble des entreprises du secteur du BTP : 54% des entreprises du BTP ont associé leur DU à un plan d'action d'après l'étude de l'OPPBTB.

## RAISONS POUR LESQUELLES LE PLAN D'ACTION N'EST PAS RÉALISÉ



### Une nouvelle fois : le manque de temps !

Comme pour la rédaction du Document Unique, sa présentation ou sa mise à jour, le manque de temps est la principale difficulté citée par les petites entreprises interrogées.

Une bonne partie des entreprises artisanales de l'enquête ignorent qu'il faut faire un plan d'action et d'autres manquent de connaissances ou d'outils adaptés pour le réaliser. Il faut poursuivre et développer l'accompagnement personnalisé aux petites entreprises : explication de l'utilité de la démarche, outils adaptés à leurs connaissances, exemples concrets liés à leur activité...

## LES PRATIQUES DE RÉDACTION

47%  
DES ENTREPRISES  
ARTISANALES INTERROGÉES  
ONT ÉTÉ AIDÉES POUR  
RÉALISER LEUR PLAN  
D'ACTION



PAR

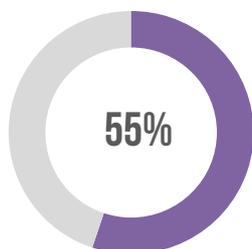
- 65% UN ORGANISME DE PRÉVENTION (OPPBTB)
- 12% LA CAPEB OU LA CNATP
- 9% UN SERVICE DE SANTÉ (IPRP, MÉDECIN DU TRAVAIL...)

Près de la moitié des entreprises qui ont réalisé un plan d'action ont été aidées pour le faire. Comme pour la rédaction du Document Unique, l'OPPBTB est très présent pour aider les entreprises. Les syndicats professionnels sont moins actifs sur ce sujet. Il en est de même pour les services de santé au travail. Il faut poursuivre le développement de l'accompagnement à la réalisation du plan d'action et amener les petites entreprises qui ne l'ont pas encore fait, à formaliser leur plan d'action.



95%  
DES ENTREPRISES AIDÉES ONT  
TROUVÉ L'AIDE EFFICACE

## LA PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION DANS LES ENTREPRISES ARTISANALES



DES ENTREPRISES ARTISANALES DE L'ENQUÊTE QUI FONT UN PLAN D'ACTION L'ONT PRÉSENTÉ À LEURS SALARIÉS



Les méthodes mises en œuvre pour présenter le plan d'action sont similaires à celles utilisées pour la présentation du Document Unique. Beaucoup d'entreprises préfèrent informer les salariés de l'existence du plan d'action. A noter, la proportion d'entreprises qui organise une réunion pour présenter le contenu du document est plus élevée dans le cas du plan d'action que pour la présentation du DU (respectivement 39% pour le plan d'action et 25% pour le Document Unique).

Il est donc encore d'actualité d'inciter les entreprises à présenter leur plan d'action aux salariés pour que la sécurité devienne effectivement l'affaire de tous.

DE QUELLE MANIÈRE ?



53%  
INFORMATION DE SON EXISTENCE



39%  
RÉUNION DE PRÉSENTATION



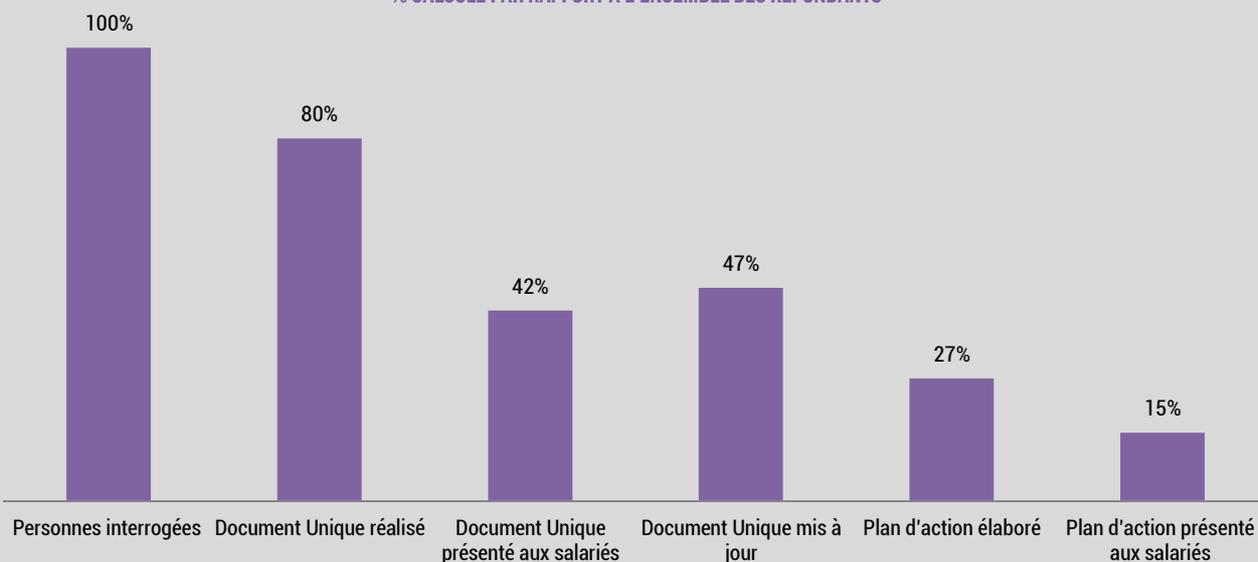
28%  
AFFICHAGE DANS L'ENTREPRISE



17%  
PRÉSENTATION SYSTÉMATIQUE À TOUT NOUVEL EMPLOYÉ

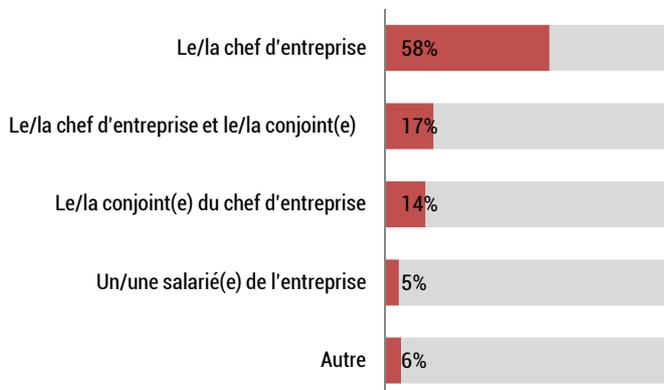
### SCHÉMA RÉCAPITULATIF

% CALCULÉ PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES RÉPONDANTS



## LES PRATIQUES DE MISES EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

### QUI PILOTE LE PLAN D'ACTION ?



Les salariés sont peu sollicités pour piloter le plan d'action. Il serait pourtant intéressant de les associer à la réalisation du plan d'action afin d'améliorer leur perception de la santé et la sécurité au travail et parfois pour mettre en place des actions efficaces de prévention.

Dans la majorité des cas, c'est la même personne qui rédige le Document Unique et qui pilote le plan d'action de l'entreprise.

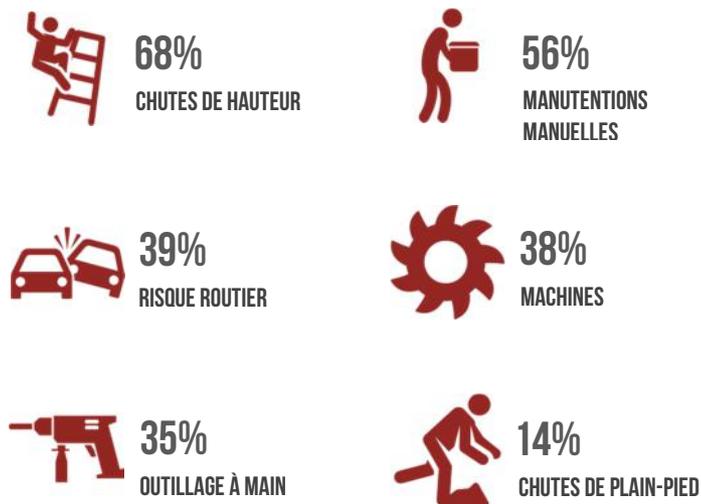
## LA COMPOSITION DU PLAN D'ACTION

**5**  
C'EST LE NOMBRE D'ACTIONS PRÉSENTES DANS LE PLAN D'ACTION EN MOYENNE

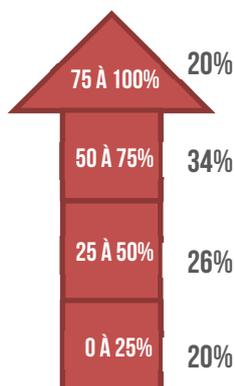
PORTANT PRINCIPALEMENT SUR

En moyenne, le plan d'action des entreprises artisanales interrogées est composé de 5 actions portant sur les principaux risques professionnels. Le risque lié aux chutes de hauteur et le risque lié aux manutentions manuelles sont les risques les plus traités dans le plan d'action des entreprises artisanales de l'enquête. Ces chiffres sont concordants avec la sinistralité des entreprises artisanales du BTP : les accidents liés aux manutentions manuelles représentent, en effet, 47% des accidents du travail des petites entreprises du BTP quand les chutes de hauteur représentent, enfin, 20% des accidents du travail (chiffres 2013 – IRIS-ST).

D'après l'étude de l'OPPBTB, le risque lié aux chutes de hauteur est également le principal risque cité par les entreprises du BTP toutes tailles confondues.



### ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION



34% des entreprises artisanales de l'enquête qui ont élaboré un plan d'action estiment avoir réalisé 50 à 75% des actions. De la même façon, 20% des entreprises qui ont un plan d'action considèrent avoir atteint à plus de 75% les objectifs du plan d'action.

Cependant, 46% des petites entreprises interrogées qui ont fait leur plan d'action ont atteint moins de 50% des objectifs de leur plan d'action.

## LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES POUR RÉALISER LE PLAN D'ACTION



**66%**  
LE MANQUE DE TEMPS



**39%**  
LE COÛT FINANCIER TROP IMPORTANT



**37%**  
LE MANQUE DE MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS



**33%**  
LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE

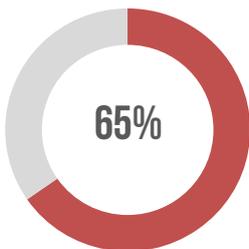


**32%**  
TROP D'ACTIONS À RÉALISER



**26%**  
LE MANQUE D'IMPLICATION DES SALARIÉS

## LE NIVEAU DE SÉCURITÉ DANS LES ENTREPRISES ARTISANALES

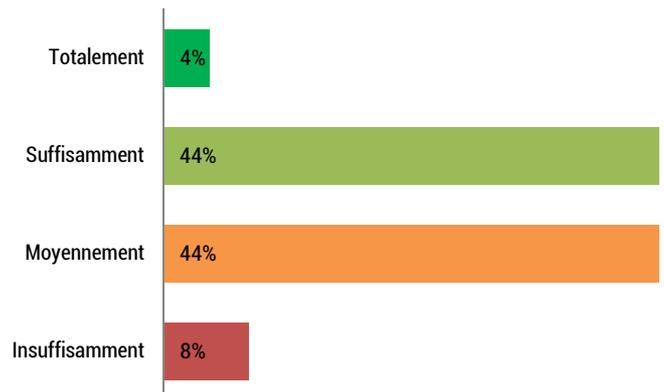


DES ENTREPRISES ARTISANALES DE L'ENQUÊTE CONSIDÈRENT LEUR PLAN D'ACTION COMME UN OUTIL D'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE L'ENTREPRISE

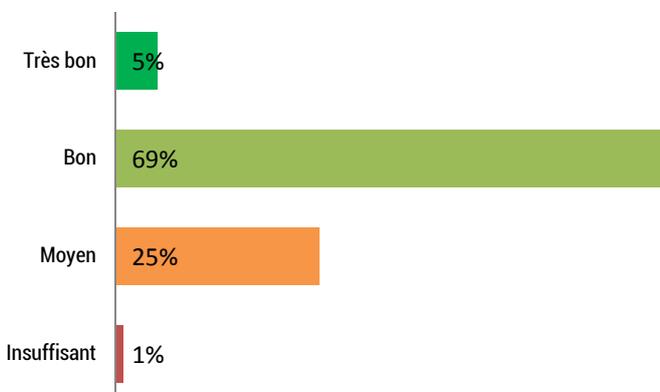


Ce pourcentage est calculé par rapport au nombre de personnes qui ont fait leur Document Unique et leur plan d'action (soit 27% des répondants). En prenant en compte l'ensemble des interrogés, 18% des entreprises artisanales considèrent leur plan d'action comme un outil d'amélioration de l'efficacité de l'entreprise.

### MAITRISE DES ASPECTS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DANS L'ENTREPRISE



### NIVEAU DE SÉCURITÉ DE VOTRE ENTREPRISE



Près de 2/3 des entreprises artisanales sondées sont convaincues que la mise en place d'une démarche de prévention améliore également l'efficacité de l'entreprise.

En conclusion, les chefs d'entreprise artisanale interrogés dans cette étude sont conscients des risques présents sur les chantiers et mettent en place des actions de prévention. Ils ont cependant encore des difficultés à formaliser ces actions dans le plan d'action. Pour beaucoup, le Document Unique est une contrainte administrative supplémentaire et non un outil prévention.

Les acteurs de la prévention doivent rendre cet outil plus simple d'utilisation et aider les entreprises artisanales dans sa mise en place et son animation.

## MÉTHODOLOGIE

L'objectif de l'étude consiste à identifier au moyen d'un questionnaire en ligne les pratiques et les difficultés liées à la mise en place du Document Unique et à l'actualisation des plans d'action au sein des entreprises artisanales du BTP.

Seuls les questionnaires complétés dans leur intégralité ont été conservés pour l'analyse des résultats. Les résultats présentés sont calculés sur la base du nombre de répondants.



### CIBLE

Entreprises artisanales du BTP employant de 1 à 19 salariés adhérentes à la CAPEB ou la CNATP



### PÉRIMÈTRE

France entière



### MODE DE PASSATION

Enquête en ligne via mailing



### PÉRIODE

Octobre 2016

## UNE CIBLE SPÉCIFIQUE

Toute entreprise artisanale doit être inscrite au Répertoire des Métiers. En général, les sources statistiques ne permettent pas de distinguer les entreprises selon qu'elles soient inscrites ou non au Répertoire des Métiers. Ainsi, afin de délimiter le champ de l'étude, le critère « taille de l'entreprise » a été défini. La fourchette de 1 à 19 salariés a été choisie, d'une part pour s'assurer que les entreprises prises en compte soient des entreprises artisanales, et d'autre part pour être en accord avec l'obligation de réaliser un Document Unique pour toutes les entreprises qui emploient un ou plusieurs salariés.

### Les entreprises artisanales du BTP

Avec 386 458 entreprises, 643 049 salariés et 59 100 apprentis, les entreprises artisanales du BTP occupent une place privilégiée dans l'économie française. Ces entreprises de moins de 20 salariés représentent 98 % des entreprises du BTP. Face aux enjeux de société (urbanisme, habitat, développement durable...), l'offre des produits et services de ces entreprises représente un chiffre d'affaires annuel de plus de 81 milliards d'euros. Le BTP est marqué par une grande diversité de métiers (gros œuvre, second œuvre...), des situations de travail variées et souvent éphémères (localisation, donneur d'ordre, typologie de travaux...) et un environnement économique, réglementaire et normatif en perpétuelle évolution.

### Les chefs d'entreprises artisanales du BTP

A leurs têtes, les chefs d'entreprise artisanales (« artisans ») ont de nombreux rôles à jouer. En plus d'être gestionnaire, manager, administratif..., ils doivent être attentifs à l'environnement au sein duquel ils évoluent (évolutions techniques, normatives, réglementaires...) et être en recherche constante de nouveaux marchés pour assurer le maintien et le développement de leur entreprise. Ils portent donc de multiples casquettes.

## CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON



**885**

REPONDANTS

### Taille de l'entreprise

Nb de salariés	Nb	%
1 à 5 salariés	636	71,9%
6 à 9 salariés	169	19,1%
10 à 19 salariés	80	9,0%
<b>Total général</b>	<b>885</b>	<b>100%</b>

### Statut du répondant

Statut	Nb	%
Dirigeant(e) / chef d'entreprise	628	71,0%
Conjoint(e) d'artisan	186	21,0%
Autre	71	8,0%
<b>Total général</b>	<b>885</b>	<b>100%</b>

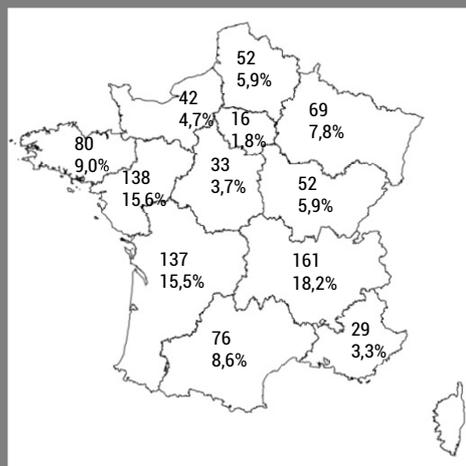
### Âge

Age du répondant	Nb	%
Moins de 31 ans	17	1,9%
Entre 31 et 40 ans	131	14,8%
Entre 41 et 50 ans	323	36,5%
Entre 51 et 60 ans	352	40,9%
Plus de 60 ans	52	5,9%
<b>Total général</b>	<b>885</b>	<b>100%</b>

### Activité(s)

Activité(s)	Nb	%
Carrelage	22	2,5%
Charpente	48	5,4%
Couverture	92	10,4%
Electricité	75	8,5%
Maçonnerie	172	19,4%
Menuiserie	146	16,5%
Métiers de la pierre	5	0,6%
Paysage	3	0,3%
Peinture - revêtements	71	8,0%
Plâtrerie - plaques	35	4,0%
Plomberie chauffage	170	19,2%
Serrurerie métallerie	32	3,6%
Travaux publics	13	1,5%
Vitrierie-miroiterie	1	0,1%
<b>Total général</b>	<b>885</b>	<b>100%</b>

### Répartition géographique



### Sexe

Sexe de l'artisan	Nb	%
Homme	546	61,7%
Femme	339	38,3%
<b>Total général</b>	<b>885</b>	<b>100%</b>